

Cet établissement a dû prendre une série de mesures afin d'appliquer les différentes réglementations applicables dans le cadre de la crise sanitaire actuelle provoquée par COVID 19

Mesures prises par le camping pour prévenir l'infection par le Covid-19

- ✓ Établir un plan spécifique de prévention, d'intervention, de nettoyage et de désinfection pour le COVID-19
- ✓ Fournir au personnel un équipement de protection individuelle et doter toutes les zones communes d'une solution hydroalcoolique.
- ✓ Affiches d'information sur les symptômes, la prévention et la transmission de Covid-19
- ✓ Panneaux d'information sur la mobilité à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement selon la phase en cours

Les services et les espaces communs ne sont pas ouverts sur ordre du ministère de la santé avant le passage à la phase II, prévu pour le 1er juin.

- ✓ Toilettes. Piscines. Chauffé et en plein air. Bar et restaurant. Pétañque et espace enfants.

Règles pour les clients pendant leur séjour au camping Racó.

- ✓ Respectez les règles du règlement intérieur.
- ✓ La mobilité à l'intérieur du camping est conforme aux horaires et aux conditions décrétées par le ministère de la santé à chaque phase, à l'exception de celles nécessaires pour sortir du camping.
- ✓ Aucun non-résident n'est autorisé à entrer sans permis d'accueil.
- ✓ Les réunions de plus de 6 personnes ne sont pas autorisées sur un terrain.
- ✓ Il est obligatoire de maintenir une distance de sécurité de 2 m. avec les autres personnes et de porter un masque lorsqu'elles quittent leur parcelle.

Dans le cadre de ces mesures, nous vous avons informé tout au long du processus de réservation des conditions que vous devez respecter en tant que client lors de l'utilisation des espaces communs, et des autres limitations de service requises par la réglementation en vigueur. Tous sont à votre disposition à la fois à notre réception et sur notre site Internet www.campingraco.com pour votre consultation et souvenir à tout moment.

En tant que CLIENT, vous vous engagez à respecter les mesures de distance établies, ainsi qu'à utiliser les moyens considérés comme obligatoires ou recommandés pendant votre séjour dans l'établissement, tant par la loi que par le protocole hygiénico-sanitaire lui-même approuvé par l'établissement.

En tant que CLIENT, vous assumez toutes les conséquences de votre non-respect des mesures préventives, étant informé que ce non-respect peut entraîner la résiliation immédiate de votre contrat d'hébergement, annulant votre séjour sans droit à remboursement.

Que toutes ces mesures ont été intégrées dans le règlement intérieur de l'établissement hôtelier, ainsi que dans le DROIT D'ADMISSION de l'hôtel. Par conséquent, en cas de non-respect, et sous la protection des réglementations régionales applicables, le présent ÉTABLISSEMENT se réserve le droit de mettre fin au séjour par anticipation.

Toutes les obligations et conséquences découlant du respect de toutes les mesures de sécurité sont étendues à toutes les personnes, y compris les mineurs, qui font partie de l'unité familiale qui occupe cette unité d'hébergement.